

Luxembourg, le

- Madame la Ministre
de l'Éducation nationale
et de la Formation professionnelle

- Monsieur le Ministre
du Travail, de l'Emploi
et de l'Immigration

- Madame la Ministre
de l'Enseignement supérieur
et de la Recherche

Luxembourg

| |
|--|
| Personne en charge du dossier: Adisa Karahasanovic ☎ 247 - 82952 |
|--|

Réf.: 2012 - 2013 / 2818 - 01

Objet: *Question parlementaire n° 2818 du 18 juillet 2013
de Monsieur le Député André Bauler.*

Madame la Ministre,

J'ai l'honneur de vous communiquer la question parlementaire en annexe, concernant la Maison de l'Orientation.

La question étant de votre compétence conjointe, je vous saurais gré de vous concerter et de me faire parvenir votre réponse commune en temps utile pour en permettre la transmission à la Chambre des Députés, aux fins de publication au compte rendu dans le délai d'un mois imparti par l'article 80 de son Règlement, c'est-à-dire au plus tard le **19 août 2013**.

La réponse, qui doit figurer sur une feuille séparée de la lettre de transmission, est à adresser directement au Ministre aux Relations avec le Parlement, à l'enseigne du Service Central de Législation, 43, boulevard Roosevelt, L-2450 Luxembourg, qui la continuera au Président de la Chambre des Députés.

Afin de faciliter les travaux de confection du compte rendu de la Chambre, la réponse doit également parvenir au Service Central de Législation sous forme électronique (questionparlementaire@scl.etat.lu).

Je me permets de rappeler que l'article 80 (5) du Règlement de la Chambre des Députés dispose qu'à défaut de réponse du Ministre à une question dans le délai retenu, cette question pourra être posée oralement par le Député concerné lors d'une prochaine séance publique de la Chambre.

Si le délai d'un mois préindiqué vous semble trop court et si vous ne vous voyez pas en mesure de fournir votre réponse dans le délai prescrit, l'article 80 (3) vous donne la possibilité d'en informer le Président de la Chambre, par mon intermédiaire, tout en indiquant les raisons d'empêchement et la date probable de la réponse. Le Président de la Chambre peut alors accorder un délai supplémentaire.

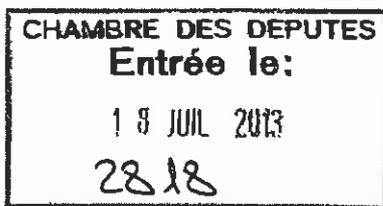
Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

Pour le Ministre aux Relations
avec le Parlement

Daniel Andrich
Conseiller de Gouvernement 1^{re} classe



Luxembourg, le 18 juillet 2013

Monsieur Laurent MOSAR
Président de la Chambre
des Députés

LUXEMBOURG

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 80 de notre Règlement interne, je souhaite poser la question parlementaire suivante à Madame la Ministre de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle, à Monsieur le Ministre du Travail et de l'Emploi ainsi qu'à Madame la Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche:

« La Maison de l'Orientation, qui a ouvert ses portes à Luxembourg fin février 2012, forme un service destiné à conseiller des adolescents et des adultes, notamment pour ce qui est de leur formation professionnelle. Dans ce contexte j'aimerais poser les questions suivantes à Madame la Ministre de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle, à Monsieur le Ministre du Travail et de l'Emploi ainsi qu'à Madame la Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche:

Mesdames et Monsieur les Ministres peuvent-ils fournir des données statistiques concernant les demandes les plus diverses formulées par le public visé depuis l'ouverture de la Maison de l'Orientation? Quels sont les services les plus sollicités?

Combien de contrats d'apprentissage ont pu être conclus par le biais de cette nouvelle structure?

Quelles catégories de personnel et combien de personnes travaillent au service de la Maison de l'Orientation?

N'est-il pas envisagé d'intégrer le CEDIES dans les locaux de la nouvelle Maison de l'Orientation afin d'offrir tous les services sous un même toit? Dans la négative, quelle en serait la raison?

Dans une perspective de décentralisation administrative et à moyen terme, est-il prévu d'ouvrir une antenne de la Maison de l'Orientation dans la région « Nordstad », par exemple à Diekirch? »

Croyez, je vous prie, Monsieur le Président, à l'assurance de ma très haute considération.

André BAULER
Député



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Éducation nationale
et de la Formation professionnelle

Coordination générale

Luxembourg, le 2 septembre 2013

Monsieur le Ministre aux Relations
avec le Parlement
Service central de Législation
43, boulevard Roosevelt
L-2450 Luxembourg

Concerne: question parlementaire N° 2818 de Monsieur le Député André Bauler

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous transmettre en annexe la réponse commune, des 3 ministères impliqués, à la question parlementaire posée par l'honorable Député Bauler.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma parfaite considération.

Mady Delvaux-Stehres
Ministre de l'Éducation nationale
et de la Formation professionnelle



Monsieur le Président de la
Chambre des Députés
19, rue du Marché-aux-Herbes
L-1728 Luxembourg

Réponse commune de Madame la Ministre de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle, de Monsieur le Ministre du Travail et de l'Emploi et de Madame la Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche à la question parlementaire N° 2818 du Député André Bauler

La Maison de l'orientation regroupe sous un même toit 5 services de 3 ministères, spécialisés entre autres dans l'information, la consultation et l'accompagnement des personnes qui cherchent une formation ou un métier.

Les services regroupés dans la Maison de l'orientation sont pour le ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle, le Centre de psychologie et d'orientation scolaires, le bureau régional « Luxembourg » de l'Action locale pour jeunes et la Cellule d'accueil scolaire pour élèves nouveaux arrivants. Le ministère du Travail et de l'Emploi est présent par son Service d'orientation professionnelle de l'Agence pour le développement de l'emploi et le ministère de la Famille et de l'Intégration participe aux activités de la Maison de l'orientation à travers l'antenne régionale « Centre » du Service national de la Jeunesse.

Deux asbl ont également leurs bureaux dans la Maison de l'orientation : l'Agence nationale pour le programme européen d'éducation et de formation tout au long de la vie (Anefore asbl) et la Fédération des associations de parents d'élèves du Luxembourg (FAPEL asbl).

Le Centre de documentation et d'information sur l'enseignement supérieur (CEDIES) du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche n'est pas présent dans la Maison de l'orientation en ce moment.

Il a une double mission qui consiste dans l'attribution d'aides financières pour études supérieures et dans l'information sur les études de l'enseignement supérieur ainsi que sur les débouchés professionnels et les métiers demandant une qualification de l'enseignement supérieur. Ces activités sont liées d'une part et dépassent d'autre part les missions de la Maison de l'orientation d'un point de vu contenu tout en visant un public cible défini qui souhaite entamer ou poursuivre des études supérieures.

Le CEDIES collabore étroitement avec les services de la Maison de l'orientation en ce qui concerne les interventions en classes terminales pour informer sur les études supérieures.

1. Le personnel de la Maison de l'orientation : (en équivalent temps plein, ETP)

| | CPOS | ADEM-OP | ALJ bureau Luxembourg | SNJ (antenne Centre) | CASNA | TOTAL |
|-------------------------|------|---------|-----------------------|------------------------------------|-------|-------|
| Educateur gradué | 0,75 | 8 | 3,5 | 2 | 0 | 14,25 |
| Psychologue | 8,75 | 1 | 0 | 0 | 0 | 9,75 |
| Pédagogue | 0 | 0 | 0 | 0,5 | 0 | 0,5 |
| Assistant social | 0,5 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0,5 |
| Chargé d'éducation | 0 | 0 | 0 | 0 | 28h | 28h |
| Personnel administratif | 4,75 | 7,25 | 0 | Conseiller externe en informatique | 0,2 | 12,2 |
| Concierge | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 |

Un comité de pilotage, composé des responsables des services partenaires, se réunit une fois par mois pour déterminer les actions communes. Une collaboratrice du MENFP coordonne ces activités communes.

Entre septembre 2012 et fin mai 2013, le numéro vert 8002-8181 a été appelé 1807 fois. La permanence téléphonique étant assurée en alternance par les différents services.

En cette même période, 57 demandes par courriel sont parvenues à l'adresse électronique de la Maison de l'orientation.

Les demandes concernent tous les volets de l'orientation scolaire et professionnelle, du choix des études secondaires, de la formation professionnelle initiale et adulte, des études supérieures, des formations continues ainsi que des questions de réorientation scolaire et professionnelle de personnes de tout niveau de qualification.

Les statistiques de consultation des sites Internet sont les suivantes :

- www.anelo.lu : 37.508 visiteurs
- www.beruffer.anelo.lu : 101.753 visiteurs
- www.cie-ep.anelo.lu : 18.525 visiteurs
- www.entretien.anelo.lu : 871 visiteurs (en ligne depuis octobre 2012)
- www.jobs.youth.lu : 76.543 visiteurs
- www.stages.youth.lu : 13.510 visiteurs

2. Sollicitations du service d'orientation professionnelle de l'Agence pour le développement de l'emploi (ADEM-OP)

Les conseillers en orientation du service d'orientation professionnelle (OP) de l'Agence pour le développement de l'emploi (ADEM) ont effectué 487 interventions (durée moyenne : 2 heures) en classes scolaires du cycle inférieur ou cycle supérieur de l'enseignement secondaire ou secondaire technique. 10 373 élèves, jeunes sans emploi, adultes ou demandeurs d'emploi envoyés par les bureaux de placement de l'ADEM, se sont présentés au service d'orientation professionnelle de l'ADEM. 1555 jeunes ont pu conclure un contrat d'apprentissage initial et 397 personnes ont été placées sous la formule d'un contrat d'apprentissage pour adultes.

3. Sollicitations du centre de psychologie et d'orientation scolaires (CPOS)

Le CPOS compte 4065 rendez-vous et 803 consultations pour l'exercice 2012. À ces chiffres s'ajoutent 108 demandes d'information concernant surtout le système scolaire et les différentes formations offertes.

Le nombre de situations suivies par rapport à l'année précédente est en augmentation alors que la durée moyenne du suivi connaît une légère baisse. En effet, les consultations en relation avec l'orientation scolaire et professionnelle, en augmentation depuis le déménagement du CPOS dans la Maison de l'orientation ne nécessitent que rarement un suivi à long terme, contrairement aux prises en charge psychothérapeutiques.

Le public qui s'adresse au CPOS est majoritairement composé d'adolescents et de jeunes adultes. Cependant, il arrive que des adultes à la recherche d'un emploi ou en phase de réorientation sollicitent également les services du CPOS.

4. Sollicitations de l'Action locale pour jeunes (ALJ)

L'ALJ se caractérise par sa démarche proactive puisqu'elle prend systématiquement contact avec les jeunes les plus défavorisés en vue de leur proposer un accompagnement individuel pour développer et réaliser un nouveau projet. En effet, tous les jeunes orientés vers la formation professionnelle de base et tous les jeunes ayant arrêté leurs études sans diplôme dans le système scolaire luxembourgeois sont contactés par l'ALJ.

Dans le contexte de cette approche proactive, les collaborateurs du bureau régional Luxembourg de l'ALJ ont contacté et suivi 1025 jeunes entre février 2012 et fin juin 2013.

Des chiffres exacts concernant le nombre de jeunes qui ont contacté l'ALJ par leur propre initiative ne sont pas disponibles, vu que l'ALJ ne dispose pas encore de base de données à ce sujet.

5. Sollicitations de la Cellule d'accueil scolaire pour nouveaux arrivants (CASNA).

Entre février 2012 et juillet 2013, 1092 dossiers ont été ouverts lors d'entretiens avec des élèves nouveaux arrivants. À côté de ces dossiers, le personnel du CASNA a encore eu environ 300 entretiens avec des personnes qui ont demandé des informations, sans que le CASNA ait dû constituer un dossier.

6. Activité de l'antenne « Centre » du Service national de la jeunesse (SNJ).

Le SNJ propose une première expérience professionnelle à des jeunes par un service volontaire d'orientation. Pendant la période du service volontaire, les jeunes sont encadrés par un tuteur sur le lieu de travail et par un éducateur gradué du SNJ.

7. La perspective de décentralisation de la Maison de l'orientation

Décentraliser les offres de la Maison de l'orientation faciliterait aux demandeurs l'accès aux informations, mais en même temps une décentralisation exigerait des services partenaires de la Maison de l'orientation une mise à disposition de ressources humaines supplémentaires pour garantir une présence régulière sur plusieurs sites. Voilà pourquoi, en cette période de pénurie de ressources, une

multiplication des sites de la Maison de l'orientation est difficilement envisageable. Toutefois, il est prévu de garder les sites locaux existants.

Ainsi, la Maison sociale à Differdange accueille dans un même bâtiment l'ADEM y inclus le Service d'orientation professionnelle, l'ALJ, le service emploi de la commune et les services sociaux. Une collaboration étroite y existe avec l'antenne régionale du SNJ.

À Esch/Alzette, le bureau régional de l'ALJ a déménagé dans le bâtiment de l'ADEM à Belval, où un " Berufsinformatiounszentrum "(BIZ) ouvrira ses portes sous peu. Il est également prévu à court terme que le CPOS y assurera une permanence hebdomadaire. Une collaboration étroite existe avec l'antenne régionale du SNJ.

À Ettelbrück, le CPOS assure depuis avril 2013 une permanence hebdomadaire dans les locaux de l'ALJ ; une collaboration étroite y existe avec l'antenne nord du SNJ et l'ADEM à Diekirch.

Les bureaux régionaux de l'ADEM, de l'ALJ et du SNJ ont développé une étroite collaboration au courant des dernières années ; ce travail en réseau assurant des résultats plus efficaces.



Mady Delvaux-Stehres
Ministre de l'Éducation nationale
et de la Formation professionnelle